PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR
Liberté
Égalité
Fraternité

Saint-Brieuc, le 02 août 2023

VIGILANCE ORANGE VAGUES-SUBMERSION
ET
VIGILANCE JAUNE SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER
POUR UN RISQUE DE FORTES RAFALES DE VENT

La Préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département des Côtes d'Armor en vigilance Orange "Vagues-submersion" et Jaune situation météorologique à surveiller pour un risque de fortes rafales de vent à compter du mercredi 02 août 2023 de 12h à 21h.

Qualification de l'événement et évolution prévue

Une dépression assez creuse sur les îles britanniques provoquera un coup de vent de sud-ouest à ouest-nord-ouest.

Pour le département des Côtes-d'Armor, sont attendus dans l'intérieur des terres des rafales pouvant atteindre 90 km/h. Sur le littoral, les rafales pourront atteindre les 100 km/h au nord-ouest des Côtes-d'Armor, voire 110 km/h sur les caps les plus exposés.

En lien avec le passage de ce système perturbé actif, de fortes vagues vont se développer.

Conjugués à des coefficients de marées en hausse (98 pour la pleine mer de mercredi soir), les plus forts déferlements pourront localement provoquer des franchissements de paquets de mer, ainsi que des submersions sur les zones basses ou vulnérables du littoral.

En cette période de forte fréquentation touristique, il convient d'être très prudent pour toutes les activités nautiques et d'éviter les sentiers littoraux.

Conseils relatifs aux fortes rafales de vent :

- Informer les populations concernées ;
- Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ;
- Porter une attention particulière aux zones de travaux en cours.

Conseils relatifs au risque de submersion marine :

- Se tenir informé et localiser son kit d'urgence ;
- Surveiller la montée des eaux et protéger les biens qui peuvent être inondés ;
- Ne pas prendre la mer ;
- S'éloigner des côtes et des estuaires ;
- Rejoindre le point le plus haut possible ou se réfugier en étage, en dernier recours sur le toit ;
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements.

Conseils à relayer à vos administrés / Conseils de comportement pour tous

- Se tenir éloigné des arbres, des cours d'eau et des plages ;
- Prendre garde aux chutes d'objets ;
- Protéger sa maison et les biens exposés au vent ;
- Se tenir informé ;
- Ne pas intervenir sur les toits.